



# Société Française de Campanologie

## Candidature au trophée « Ville sonnante » - Année : 2020

### *Synthèse des éléments fournis dans le dossier et ses annexes*

Commune : **GUILLAUMES** (Alpes-Maritimes) Nbre Habitants : **700**

Commune rurale aux portes du Parc National du Mercantour dans la haute vallée du Var ; dispose d'une Réserve naturelle régionale et d'un site Natura 2000 ; située sur les circuits touristiques

#### I - Les 14 édifices « sonnants » de la commune :

- Eglise paroissiale Saint-Etienne : 5 cloches
- Chapelle N-D de Buyei : 2 cloches
- Chapelle N-D de la Paix (Ste-Claire) : 1 cloche
- Carillon-fontaine civil (sculpture musicale) : 16 cloches
- Eglise de Saint-Bres : 2 cloches
- Chapelle St-Jean à Veynas de Saint-Bres : 1 cloche
- Eglise Sts Roch et Macaire de Bouchanières : 2 cloches
- Chapelle St-Antoine aux Anseingues : 1 cloche
- Eglise Ste Elisabeth de Barels : 2 cloches (dont une de 1694)
- Eglise St-Sauveur de Villeplane 2 cloches
- Eglise Ste Anne de Villetalle : 1 cloche
- Chapelle de la Trinité au Lavigné : 1 cloche
- Chapelle N-D des Neiges à Amen : 1 cloche (de 1646)
- Chapelle St-Jacques à La Saussette : 1 cloche (de 1704)

Soit 38 cloches au total.

#### II – Dossier de candidature soumis à évaluation

Dossier présenté par le maire de la commune (Conseiller régional) le 14 septembre ; monté par Bernard Graille, conseiller municipal délégué à la Culture et au Patrimoine

Le dossier comporte les documents suivants :

- Un mémoire de 14 pages sur les cloches
  - o Présentation de la commune
  - o Inventaire campanaire fait en 2020
  - o Efforts accomplis (sur les clochers et les sonneries)
  - o Respect des procédures
  - o Valorisation
- Documents descriptifs du carillon-fontaine
- Copie des contrats de maintenance
- Un montage audio-visuel présentant les sonneries de plusieurs sites sonnants (1 min 33 s)
- Une vidéo d'enregistrement de la sonnerie de sortie de messe de l'église St-Etienne

- Une vidéo montrant un essai de tintement de la cloche d'Amen provisoirement déposée
- Une vidéo montrant la cloche tintée à battant tiré au pied du clocher

### III - Evaluation selon les 5 critères énoncés dans le règlement du Trophée « Ville sonnante »

- *Disposer d'un inventaire campanographique sur l'ensemble des édifices sonnants situés sur la commune :*

Le repérage des cloches a bien été fait sur l'ensemble de cette vaste commune alpine ; les relevés campanographiques sont inégaux, plusieurs cloches étant inaccessibles ; l'accent a été mis sur les circonstances de sonnerie pour chacun des 13 sites (donc dans l'esprit du trophée)

- *Etude historique sur les cloches et sur les pratiques de sonnerie :*

Plusieurs allusions sont faites sur les anciens usages de sonnerie (Rogations, etc.) mais il n'y a pas eu vraiment d'exploitation approfondie des archives sur les cloches disparues ni même sur les trois cloches de l'Ancien Régime

- *Etat des lieux des installations campanaires avant et après montrant les efforts accomplis en matière de restauration :*

Un chapitre traite des dispositions prises pour maintenir en état de fonctionnement les différents sites sonnants

- *Respect des procédures administratives et du patrimoine ; améliorations apportées en matière de cohérence musicale :*

La commune tente de concilier l'exigence Natura 2000 du respect de la colonie de chauves-souris dans le clocher de Notre-Dame de Buyei avec le maintien de la sonnerie des cloches. Par ailleurs, il y a, selon les descriptifs, deux cloches anciennes (1694 à Barels, 1646 à Amen) non protégées pour l'instant.

- *Valorisation du patrimoine campanaire :*

La démarche est en cours. L'accent a été mis jusqu'à présent sur le carillon-fontaine au centre du bourg inauguré en 2013, mais l'inventaire réalisé pour la candidature au trophée est une première prise de conscience de ce patrimoine. ; quelques actions envisagées sont mises en avant : demande de protection des deux cloches anciennes, circuit des clochers, mise en place de codes QR, projections de vidéos à l'office du tourisme.

**Indicateur de « densité » campanaire de la commune** (rapport entre le nombre d'habitants et le nombre de clochers/clochetons équipés de cloches) : 14 édifices sonnants pour 700 habitants, soit 1 site pour 50 habitants ; pour un total de 38 cloches, soit 1 cloche pour 18 habitants.

#### **Points forts :**

Pour cette commune rurale, petite par le nombre d'habitants, forte préoccupation du maintien en état de fonctionnement du patrimoine campanaire traditionnel dispersé entre plusieurs hameaux, renforcé par l'ajout récent d'une sculpture musicale au centre du bourg, élément d'animation du paysage sonore assurant en quelque sorte le relais des sonneries religieuses devenues espacées. La candidature au trophée

traduit une volonté de valorisation de ce riche patrimoine sonore et de son atout sur le plan culturel et touristique. Cela va entraîner une demande de protection des trois cloches anciennes

**Point faible ou insuffisamment documenté :**

La description scientifique des cloches en place ou déposée est parfois sommaire, faute d'un accompagnement méthodologique préalable.

Décision du jury : **2<sup>e</sup> prix**